



**NOTE DU BCC
SUR
L'ALLÈGEMENT DE
LA PAUVRETÉ**

NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

I. Introduction

La pauvreté reste un défi significatif pour le développement économique et social dans le monde entier. Bien que la plupart des pays en développement aient réalisé des progrès significatifs dans la réduction de la pauvreté au cours des dernières décennies, les niveaux de pauvreté sont encore élevés dans de nombreux pays. En particulier, les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie représentent près de la moitié du total des pauvres vivant dans les pays en développement. Vingt et un des quarante-six pays figurant sur la liste des Pays les Moins Avancés sont membres de l'OCI et la pauvreté est un problème très grave dans ces pays.

En tant que composante importante du développement économique et social, la réduction de la pauvreté a été identifiée comme un domaine de coopération dans la Stratégie du COMCEC. La Stratégie a établi le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) avec l'objectif stratégique de "Réduire l'extrême pauvreté et la faim dans les pays membres".

Pour atteindre cet objectif, le GTAP (Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté) attache une grande importance à la contribution aux efforts visant à améliorer les conditions de vie des pauvres et à accroître leurs capacités de production. Dans cette perspective, le GTAP (Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté) a discuté (i) des mécanismes de ciblage des systèmes de filets de sécurité sociale lors de sa 2^{ème} réunion, (ii) des mécanismes de surveillance des systèmes de filets de sécurité sociale lors de sa 3^{ème} réunion, (iii) de la structure institutionnelle des programmes de filets de sécurité sociale lors de sa 4^{ème} réunion, (iv) de l'accessibilité des groupes vulnérables aux programmes de protection sociale lors de sa 7^{ème} réunion, (v) du développement des compétences par le biais de la formation professionnelle lors de sa 12^{ème} réunion, et enfin (vi) de la fourniture d'une assistance sociale efficace et de l'autonomisation socio-économique à la lumière de la Pandémie COVID-19 lors de ses 18^{ème} et 19^{ème} réunions. Les rapports de recherche préparés sur ces sujets ont servi de base aux délibérations et ont enrichi les discussions lors de chaque réunion.

L'épidémie de COVID-19 a perturbé les économies et aggravé l'état de la pauvreté dans le monde. En paralysant la vie quotidienne sous de nombreux aspects l'écllosion a des effets dévastateurs sur l'économie mondiale, provoquant une récession et une réduction des effectifs. La plupart des entreprises ont eu du mal à poursuivre leurs exploitations et un grand nombre de personnes ont perdu leur emploi. La situation des pauvres est beaucoup plus fragile.

La pandémie de COVID-19 a retardé de plusieurs années les efforts de réduction de la pauvreté. Si la contraction économique provoquée par le COVID-19 dans les pays de l'OCI a été relativement lente, l'impact sur la pauvreté a été drastique. La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de plus de 13 millions de pauvres dans les pays de l'OCI de 2019 à 2021. Malgré ce contexte, la réponse politique dans les pays membres de l'OCI a été plus lente que dans le reste du monde.

La pandémie, associée à des conflits et à d'autres problèmes politiques, a entraîné une spirale mondiale d'inflation élevée. Cela a eu pour effet d'accroître la pauvreté tout en reléguant la lutte contre la pauvreté à l'arrière-plan. Par conséquent, la réduction de la pauvreté est devenue une question de développement qui requiert plus d'attention et plus d'efforts de la part de la coopération internationale au développement.

II. Efforts pour alléger la pauvreté dans le cadre du COMCEC

La fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles ont augmenté à l'échelle mondiale au cours des dernières décennies, ceci étant dû en grande partie à plusieurs facteurs incluant le changement climatique, la croissance de la population, l'urbanisation et la dégradation de l'environnement. La crise climatique exacerbe chaque année la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles, incluant les vagues de chaleur, les sécheresses, les tempêtes, les inondations et les incendies de forêt.

L'accès limité aux ressources, les infrastructures inadéquates et l'absence de systèmes de soutien social rendent les pauvres encore plus démunis en temps de crise. Les efforts visant à atténuer les impacts des catastrophes naturelles et à s'y adapter devraient donner la priorité au renforcement de la résilience des pauvres. Cela inclut des investissements dans des systèmes d'alerte précoce, l'amélioration des infrastructures, des mécanismes de préparation et de réponse aux catastrophes, et des stratégies de développement durable qui prennent en compte les risques croissants posés par le changement climatique.

En raison de l'importance du sujet, le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a consacré ses Réunions de 2024 à l'atténuation des effets néfastes des catastrophes naturelles sur les pauvres. À cet égard, la 22^{ème} Réunion du GTAP s'est tenue le 2 Mai 2024, dans un format uniquement virtuel, avec le thème de "l'Allègement des Effets Adverses des Catastrophes Naturelles sur les Segments Pauvres de la Société dans les Pays Membres de l'OCI". La 23^{ème} réunion du groupe de travail se tiendra sur le même thème en Septembre 2024.

A. Atténuer les Effets Adverses des Catastrophes Naturelles sur les Segments Pauvres de la Société dans les Pays Membres de l'OCI

(Les 22^{ème} et 23^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté)

La 22^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté du COMCEC (PAWG) s'est tenue virtuellement le 2 Mai 2024 avec le thème de "l'Allègement des Effets Adverses des Catastrophes Naturelles sur les Segments Pauvres de la Société dans les Pays Membres de l'OCI".

Une Recherche portant sur le même thème est en cours de préparation pour deux réunions consécutives du GTAP du COMCEC (22^{ème} et 23^{ème}). Alors que la première version du projet du rapport a été soumise à la 22^{ème} réunion du GTAP, la version finale du rapport sera soumise pendant la 23^{ème} réunion du GTAP.

La première version du rapport comprend le champ d'application, la méthodologie et l'analyse d'un pays. Le rapport couvrira des cas d'analyses pour cinq pays sur la question, à savoir l'Égypte, l'Indonésie, le Japon, la Türkiye et l'Ouganda, et s'appuiera sur des visites de terrain auprès d'agences gouvernementales et d'ONG.

La 22^{ème} Réunion du Groupe de Travail a élaboré sur la question et a considéré les conclusions préliminaires du rapport de recherche. Les participants ont partagé leurs expériences en matière de réduction des effets néfastes des catastrophes naturelles.

La 23^{ème} Réunion du Groupe de Travail se tiendra en Septembre 2024 et considèrera le rapport final sur le sujet. Le rapport final présentera un Guide incluant des recommandations politiques pour donner un aperçu des moyens efficaces de renforcer la résilience contre les catastrophes dans les Pays Membres de l'OCI. Les participants discuteront des Recommandations Politiques à considérer par la 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. Le rapport de recherche et le

document de recommandations politiques seront disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

B. Financement des Projets du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC servent la coopération entre les pays membres et sont conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie dans la section sur l'allègement de la pauvreté. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTAP.

En 2024, 2 projets ont été sélectionnés dans le domaine de la réduction de la pauvreté et seront mis en œuvre comme suit :

Le premier projet s'intitule "Le Développement de la Capacité du Cadre Politique dans le Domaine de la Sécurité Sociale après les Catastrophes Naturelles" et le projet sera mis en œuvre par la Türkiye avec le partenariat de l'Azerbaïdjan, de l'Indonésie, de l'Iran, de la Malaisie, du Pakistan, de la Tunisie et du SESRIC. Le projet vise à produire de meilleures politiques et à renforcer la capacité de préparation et de réaction rapide des pays membres en discutant des mesures possibles et des bonnes pratiques. À cet égard, des Conférences et des Ateliers seront organisés dans le cadre du projet.

Le second projet, intitulé "L'Autonomisation des Jeunes par l'Amélioration de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) : Une Voie vers l'Emploi et la Réussite" sera mis en œuvre par le SESRIC pour le bénéfice de 15 Pays Membres. L'objectif principal du projet est d'identifier les facteurs clés permettant d'améliorer les stratégies de l'EFTP et d'accroître les capacités du personnel travaillant dans les domaines pertinents de l'EFTP. À cet égard, des formations et des ateliers seront organisés dans le cadre du projet.
